

**Arrêté temporaire n°ST25/045
Portant réglementation du stationnement
PLACE JEAN BAPTISTE CLEMENT**

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU l'autorisation de voirie n° ST25/045AV,
VU l'arrêté notifié le 9 avril 2024 portant délégation de signature au 1er Conseiller Municipal Délégué,
VU la demande émise par ASM Couverture demeurant ZI fosse 13 BP4 62114 SAINS EN GOHELLE pour le compte de URBAVILEO demeurant 30 avenue Charles de Gaulle 62200 BOULOGNE SUR MER représentée par Monsieur CHARTON aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,
CONSIDÉRANT que des travaux de couverture pour l'appartement 412 rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 10/02/2025 PLACE JEAN BAPTISTE CLEMENT,

ARRÊTE

Article 1

Le 10/02/2025, le stationnement des véhicules est interdit de 8h à 10h au 9 PLACE JEAN BAPTISTE CLEMENT. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par ASM Couverture. Les panneaux seront prêtés exceptionnellement par la commune qui se décharge de toutes responsabilités en cas d'accident.

Article 4

Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 31 janvier 2025
Pour le Maire,
Conseiller municipal délégué à la voirie et cimetière

René WIART //

ANNEXES:

plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



← 9 Pl. Jean Baptiste Clément 🔍 ✕

Partager ✕

12 Pl. Jean Baptiste Clément 📍
Saint-Martin-Boulogne, Hauts-de-France
Google Street View
août 2013 [Voir la date la plus récente](#)

Compass and zoom controls (+, -)